

Tarifs de mise à disposition des salles et équipements sportifs communaux applicables au 1^{er} septembre 2023

La Ville de Laxou est attachée à permettre la pratique de nombreuses activités sur son territoire, ainsi que la programmation de manifestations et événements culturels, sportifs et de loisirs très divers.

La commune réitère également son engagement à soutenir les associations locales.

C'est dans ce cadre que la commune met à disposition de nombreuses salles municipales, mais aussi des gymnases et terrains de sports pour lesquels elle applique une tarification au plus juste.

CATÉGORIES D'UTILISATEURS

1 : Associations Laxoviennes (et Maxévilloises uniquement pour les salles au CILM)

2 : Particuliers Laxoviens et agents communaux de la Ville de Laxou (et de la ville de Maxéville uniquement au CILM)

3 : Associations non Laxoviennes (et Maxévilloises uniquement pour les salles du CILM), entreprises Laxoviennes et syndicats Laxoviens

4 : Particuliers, syndicats, entreprises non Laxoviens (et non Maxévillois uniquement au CILM)

SALLES	CATÉGORIE D'UTILISATEURS	TYPE DE MANIFESTATION	TARIF EN €	
			1/2 J	J
MONTA	1	Tout type de manifestation, réunion, repas	50	100
	2		100	200
	3		125	250
	4		200	400
ODETTE BARTHELEMY	1	Tout type de réunions	25	50
	2		35	70
	3		40	80
	4		60	120
PERGAUD ET ESPACE EUROPE	1	Tout type de manifestation, spectacle, concert	75	150
	2		150	300
	3		180	360
	4		300	600
MVATL SALLE D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	1	Tout type de manifestation, réunions	40	80
	2		85	170
	3		100	200
	4		160	320

CILM				
SALLES	CATÉGORIE D'UTILISATEURS	TYPE DE MANIFESTATION	TARIF EN €	
			1/2 J	J
Hall d'entrée	1	Tout type d'exposition	40	80
	2		70	140
	3		80	160
	4		100	200
Salles 7, 13, 14, 15, 16 et Accueil 1 et 2	1	Tout type de réunion	25	50
	2		35	70
	3		40	80
	4		60	120
Cafétéria	1	Organisation de moments conviviaux	30	60
	2		35	70
	3		40	80
	4		60	120
Salle des Banquets	1	Tout type de manifestation, repas réunion	80	160
	2		200	400
	3		250	500
	4		400	800
Salle des Spectacles	1	Tout type de manifestation, concert spectacle	100	200
	2		250	500
	3		300	600
	4		500	1000

CILM				
SALLES	CATÉGORIE D'UTILISATEURS	TYPE DE MANIFESTATION	TARIF EN €	
			1/2 J	J
Salle d'expression corporelle	1	Danse et expression corporelle	50	100
	2		80	160
	3		100	200
	4		150	300

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - GYMNASES				
GYMNASES	CATÉGORIE D'UTILISATEURS	TYPE DE MANIFESTATION	TARIF EN €	
			1/2 J	J
Pergaud	1	Tout type d'activités	50	100
Pasteur	2		65	130
Sadoul	3		75	150
	4		120	240

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - COMPLEXE SPORTIF GASTON LOZZIA				
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	CATÉGORIE D'UTILISATEURS	TYPE DE MANIFESTATION	TARIF EN €	
			1/2 J	J
Terrain en herbe n°2 + vestiaire	1		75	150
	2		130	260
	3		150	300
	4		250	500
Terrain synthétique ou terrain d'honneur n°1 + vestiaire	1		100	200
	2		180	360
	3		200	400
	4		300	600
Complexe Gaston Lozzia 3 terrains de foot	1		200	400
	2		270	540
	3		300	600
	4		500	1000
Vestiaire sans terrain	1		30	
	2		45	
	3		50	
	4		60	
Piste d'athlétisme	1		30	60
	2		35	70
	3		40	80
	4		50	100

CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION

Conditions de mise à disposition à titre gratuit :

Les manifestations soutenues (Téléthon, don du sang, récolte de fonds, opérations humanitaires, promotion des droits humains) ou co-organisées par la commune ne font pas l'objet d'une tarification.

Les activités permanentes, réunions, Assemblées Générales des associations Laxoviennes bénéficient d'une gratuité, uniquement hors vacances scolaires.

Les associations sportives bénéficient d'une dérogation de gratuité pendant les vacances scolaires uniquement pour les matchs et compétitions officiels.

Partis politiques : lors des campagnes électorales municipales à Laxou, chaque parti ou candidat bénéficie de mises à disposition gratuites des salles municipales.

Conditions de mise à disposition spécifiques :

Les réunions de syndics non Laxoviens concernant des résidences situées sur la commune de Laxou (et de Maxéville mais uniquement pour les salles au CILM) bénéficient du tarif « Syndics Laxoviens ».

La mise à disposition des salles et équipements sportifs communaux est tarifée à la ½ journée ou à la journée.

La tarification à la ½ journée s'applique dans le cas d'une occupation inférieure ou égale à 4 heures.

Au-delà de 4 heures, la tarification journalière sera facturée.

En cas de mise à disposition supérieure à une journée, le plein tarif s'appliquera la 1^{ère} journée auquel s'ajoutera une réduction de 50% de la tarification journalière par jour supplémentaire.

Ceci s'appliquera en cas de réservation sur plusieurs jours à partir du 2^{ème} jour consécutif.

Etat des lieux :

L'équipement mis à disposition doit être rendu dans l'état dans lequel il a été confié, rangé et nettoyé à la fin de la mise à disposition. Suite à un état des lieux non conforme en matière de propreté, les montants suivants seront facturés.

CILM (Hall, salle des Banquets, salle des Spectacles) Salles Monta, Hausermann, Colin et Espace Europe Gymnase de l'Europe Salle d'Arts Martiaux Victor Hugo Gymnase Pergaud, Hugo, Pasteur et Sadoul	150 €
Salles de réunion, Vestiaires, salle d'expression corporelle et cafétéria	100 €

En cas de dégradation constatée, le montant des réparations ou remise en état sera facturé aux utilisateurs concernés.